



COMPTE DE RESULTAT

	Ex.2022	Ex.2021
Produits Ingénierie	1 902 029,69	1 623 845,88
Produits annexes	0,00	2 523,88
Chiffres d'affaires	1 902 029,69	1 626 369,76
Subventions d'exploitation	0,00	0,00
Reprise provision et transfert de charges	7 333,26	14 753,77
autres produits	2 105,79	4 344,68
autres produits d'exploitation	9 439,05	19 098,45
Produits d'exploitation	1 911 468,74	1 645 468,21
Achat marchandises & prestations	538 414,57	454 640,39
Autres achats et charges externes	222 943,56	200 896,04
Impôts et taxes	12 227,73	8 330,19
Charges du personnel	835 513,04	643 219,97
Dotation aux amortissements	22 459,38	11 547,14
Dotation aux provisions	9 362,00	4 102,00
Autres charges	176 990,24	187 349,82
Charges d'exploitation	1 817 910,52	1 510 085,55
Résultat d'exploitation	93 558,22	135 382,66
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	4,92%	8,32%
Produits financiers	94,24	0,00
Charges financières	475,06	405,14
Résultat courant avant impôts	93 177,40	134 977,52
Produits exceptionnels	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	19 400,72	0,00
Impôts sur les bénéfices	21 664,00	36 853,00
Résultat net	52 112,68	98 124,52
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	2,74%	6,03%

Etats Financiers Ex.2022



SAS au capital de 20.000 €

8 Chemin des Tards Venus
69530 BRIGNAIS
RCS Lyon - Siret 807 647 961 00034

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

En date du 27 juin 2023 au siège social de la société AIGP Ingénierie, société par actions simplifiée, au capital de 20.000 euros, M. Ronan GOUPIL représentant légal de la société AIGP Group dont le siège social est au 8 Chemin des Tards Venus, 69530 BRIGNAIS, société AIGP Group qui est l'associé unique de la société AIGP Ingénierie et en l'absence du commissaire aux comptes, le cabinet AGILI (3F) régulièrement convoqué et excusé,

Après avoir entendu la lecture par le Président de la société du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES :

Première décision :

L'associé unique approuve pour l'exercice clos le 31/12/2022 dans leur ensemble et dans chacune de leurs parties les comptes et le bilan de l'exercice considéré tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites ou résumées dans ce rapport,
Lesdits comptes se soldant par un bénéfice net de 52.112,68 €.

L'associé unique donne quitus entier et sans réserve au Président d'AIGP Ingénierie pour l'exécution de son mandat pendant ledit exercice.

Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 52.112,68 € de l'exercice clos le 31/12/2022 comme suit :

- dotation au poste « Autres réserves » : 2.112,68 €, poste qui est ainsi porté à 260.984,29 €.
- dividende total revenant aux associés : 50.000,00 €

Selon les dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des 3 exercices précédents ont été les suivantes :

- Exercice 2022 : un dividende de 25 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 50.000€ au global.
- Selon décision de l'Assemblée Générale du 26/08/2020 : Distribution exceptionnelle de dividendes par prélèvement sur les réserves, au global une distribution de 120.000€ soit un dividende de 60 € par action distribué aux actionnaires.
- Exercice 2019 : un dividende de 30 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 60.000€ au global.

Troisième résolution : Pouvoirs pour formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

AIGP Group

Représentée par son Président, Ronan GOUPIL





SAS au capital de 20.000 €

8 Chemin des Tards Venus
69530 BRIGNAIS
RCS Lyon - Siret 807 647 961 00034

**EXTRAIT DU
PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 27 JUIN 2023**

En date du 27 juin 2023 au siège social de la société AIGP Ingénierie, société par actions simplifiée, au capital de 20.000 euros, M. Ronan GOUPIL représentant légal de la société AIGP Group dont le siège social est au 8 Chemin des Tards Venus, 69530 BRIGNAIS, société AIGP Group qui est l'associé unique de la société AIGP Ingénierie et en l'absence du commissaire aux comptes, le cabinet AGILI 3F régulièrement convoqué et excusé,

Après avoir entendu la lecture par le Président de la société du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES :

Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 52.112,68 € de l'exercice clos le 31/12/2022 comme suit :

- dotation au poste « Autres réserves » : 2.112,68 €, poste qui est ainsi porté à 260.984,29 €.
- dividende total revenant aux associés : 50.000,00 €

Selon les dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des 3 exercices précédents ont été les suivantes :

- Exercice 2022 : un dividende de 25 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 50.000€ au global.
 - Selon décision de l'Assemblée Générale du 26/08/2020 : Distribution exceptionnelle de dividendes par prélèvement sur les réserves, au global une distribution de 120.000€ soit un dividende de 60 € par action distribué aux actionnaires.
 - Exercice 2019 : un dividende de 30 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 60.000€ au global.
-

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'associé unique

AIGP Group

Représentée par son Président, Ronan GOUPIL



SAS au capital de 20.000 €
8 Chemin des Tards Venus
69530 BRIGNAIS
RCS Lyon - Siret 807 647 961 00034

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2023

L'associé unique d'AIGP Ingénierie se réunit en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

L'assemblée est appelée à débattre et à statuer sur :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du Résultat,
- Pouvoirs pour formalités.

Première résolution : Approbation des comptes

Après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve pour l'exercice clos le 31/12/2022 dans leur ensemble et dans chacune de leurs parties les comptes et le bilan de l'exercice considéré tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites ou résumées dans ce rapport, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net de 52.112,68 €.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président pour l'exécution de son mandat pendant ledit exercice.

La majorité sera requise.

Deuxième résolution : Affectation du Résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31/12/2022 comme suit :

- dotation au poste « Autres réserves » : 2.112,68 €, poste qui est ainsi porté à 260.984,29 €.
- dividende total revenant aux associés : 50.000,00 €

Selon les dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des 3 exercices précédents ont été les suivantes :

- Exercice 2022 : un dividende de 25 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 50.000€ au global.
- Selon décision de l'Assemblée Générale du 26/08/2020 : Distribution exceptionnelle de dividendes par prélèvement sur les réserves, au global une distribution de 120.000€ soit un dividende de 60 € par action distribué aux actionnaires.
- Exercice 2019 : un dividende de 30 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 60.000€ au global.

La majorité sera requise.

Troisième résolution : Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

La majorité sera requise.

De tout ce que dessus, il sera dressé Procès-Verbal signé par l'associé unique après lecture.

AIGP Group
Représenté par son Président, Ronan GOUPIL





ANNEXES

Faits caractéristiques de l'exercice

RAS

Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
- Actions composant le capital social en début d'exercice	2 000	10
- Actions composant le capital social en fin d'exercice	2 000	10

Effectif Moyen

(Article D 123-200 du Code de commerce)

	Personnel salarié Ex.2021	Personnel salarié Ex.2022
- Cadres et assimilés	7,2	7,5
- Employés	1,2	2,8
Total	8,4	10,3



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

Pour ce qui est de la comptabilisation des contrats traités, c'est la méthode de l'avancement qui a été retenue.

Chaque contrat (affaire) fait l'objet d'un suivi financier individualisé et pour chacun d'eux est comptabilisé dans le compte de résultat :

- les charges se rattachant à l'exercice,
- les produits calculés selon le pourcentage d'avancement.

Pour chacun des contrats, le produit calculé est comparé au montant effectivement facturé sur l'exercice.

Si le produit calculé est supérieur au montant facturé, la différence est enregistrée en facture à établir.

A contrario si le produit calculé est inférieur au montant facturé, la différence est enregistrée en avances et acomptes reçus.

Une perte globale prévisionnelle sur une affaire doit être comptabilisée selon les règles de constitution des provisions pour risque.

La perte à l'avancement est égale à la perte prévisionnelle à terminaison pondérée par le pourcentage d'avancement.

La perte non encore réalisée est égale à la différence entre la perte globale prévisionnelle et la perte déjà réalisée.

Cette perte non encore réalisée doit être enregistrée en provisions pour risques.

- La méthode de dépréciation des clients et autres créances retenue:

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition

les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La société n'a pas mis en œuvre la méthode des amortissements par composants.

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou d'apport.

La valeur des immobilisations financières est appréciée en référence à leur valeur d'utilité.

Si cette dernière s'avère inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision pour dépréciation est constituée.

S'agissant des participations stratégiques, leur valeur d'utilité est appréciée en référence à la quote-part de situation nette et aux perspectives d'évolution des sociétés détenues.

Etats Financiers Ex.2022



ANNEXE - IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports création, virements	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
<u>Immobilisations Incorporelles</u>						
- Concessions et droits	106 965,00		1 506,80			108 471,80
	106 965,00	0,00	1 506,80	0,00	0,00	108 471,80
<u>Immobilisations Corporelles</u>						
- Matériel de bureau, informatique	30 974,55		23 403,69		2 369,50	52 008,74
- Matériel de transport	10 890,00					10 890,00
	41 864,55	0,00	23 403,69	0,00	2 369,50	62 898,74
<u>Immobilisations financières</u>						
- Titres de Participation	10,00					10,00
- Dépôt et caution	6 740,03					6 740,03
	6 750,03	0,00	0,00	0,00	0,00	6 750,03
TOTAL	155 579,58	0,00	24 910,49	0,00	2 369,50	178 120,57



ANNEXE - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
- Concessions et droits	71 265,00	12 276,70		83 541,70
	71 265,00	12 276,70	0,00	83 541,70
<u>Immobilisations Corporelles</u>				
- Matériel de bureau, informatique	24 882,72	6 552,68	2 369,50	29 065,90
- Matériel de transport	467,62	3 630,00		4 097,62
	25 350,34	10 182,68	2 369,50	33 163,52
TOTAL	96 615,34	22 459,38	2 369,50	116 705,22

Ventilation des dotations aux amortissements	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
<u>Immobilisations Incorporelles</u>			
- Concessions et droits	12 276,70		
	12 276,70	0,00	0,00
<u>Immobilisations Corporelles</u>			
- Matériel de bureau, informatique	6 552,68		
- Matériel de transport	3 630,00		
	10 182,68	0,00	0,00
TOTAL	22 459,38	0,00	0,00



ANNEXE - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
- Autres Provisions pour risques et charges	0,00	7 530,00	0,00	7 530,00
- Provisions pour pensions et obligations similaires	4 102,00	1 832,00	0,00	5 934,00
Prov.pour risques et charges	4 102,00	9 362,00	0,00	13 464,00
- Prov.sur comptes clients	0,00	0,00	0,00	0,00
Prov.pour dépréciation	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	4 102,00	9 362,00	0,00	13 464,00

Selon les dispositions de la convention collective SYNTEC et selon les principes de la méthode prospective (droits retenus sont ceux que le salarié aura acquis à la date de son départ à la retraite s'il est encore présent dans l'entreprise à cette date là), l'engagement retraite s'élève au 31/12/22 à un montant de 5.934 €, entièrement provisionné.



ANNEXE - Etat des Échéances des Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an	A plus
De l'actif immobilisé			
- Autres immobilisations financières	6 740,03	0,00	6 740,03
	6 740,03	0,00	6 740,03
De l'actif circulant			
- Créances Clients	607 301,56	607 301,56	0,00
- Comptes TVA débiteur	24 504,79	24 504,79	0,00
- Créances diverses	14 745,40	14 745,40	0,00
	646 551,75	646 551,75	0,00
Charges constatées d'avance	31 236,61	31 236,61	0,00
TOTAL	684 528,39	677 788,36	6 740,03

ETAT DES DETTES	Montant Brut	1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- à 2 ans maximum de l'origine	0,00	0,00	0,00	0,00
Groupe et Associés	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes fournisseurs	177 516,76	177 516,76	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	358 364,93	358 364,93	0,00	0,00
Dettes sur immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	30 296,34	30 296,34	0,00	0,00
TOTAL	566 178,03	566 178,03	0,00	0,00



ANNEXE - Etat des Charges à payer et Produits à recevoir

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts et Dettes auprès des établissements financiers	0,00
Dettes fournisseurs	66 065,56
Dettes fiscales et sociales	201 687,48
Charges à payer	25 928,40
TOTAL	293 681,44

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Créances Clients	211 506,94
Divers produits à recevoir	572,40
Autres créances	0,00
TOTAL	212 079,34



ANNEXE - Charges & Produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou Produits d'exploitation	31 236,61	
Charges ou Produits financiers		
Charges ou Produits exceptionnels		
	31 236,61	0,00

ANNEXE - Engagements Financiers

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Avals et cautions	
Engagements en matières de pension, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés:	152 463,95
- Location véhicule longue durée	48 631,45
- Bail commercial	103 832,50
	152 463,95



BILAN - ACTIF

	Valeurs Brutes	31/12/2022 amortissements et provisions	Valeurs Nettes	31/12/2021
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences	108 471,80	83 541,70	24 930,10	35 700,00
	108 471,80	83 541,70	24 930,10	35 700,00
Immobilisations corporelles				
constructions sur sol d'autrui	0,00		0,00	0,00
Matériel de bureau & informatique	52 008,74	29 065,90	22 942,84	6 091,83
Matériel de transport	10 890,00	4 097,62	6 792,38	10 422,38
	62 898,74	33 163,52	29 735,22	16 514,21
Immobilisations financières				
Titres de participations	10,00		10,00	10,00
Dépôts et cautionnements versés	6 740,03		6 740,03	6 740,03
	6 750,03	0,00	6 750,03	6 750,03
IMMOBILISATIONS Total I	178 120,57	116 705,22	61 415,35	58 964,24
Créances Clients	607 301,56		607 301,56	307 191,57
Comptes TVA débiteurs	24 504,79		24 504,79	30 191,99
Créances diverses	14 173,00		14 173,00	28,19
divers produit à recevoir	572,40		572,40	522,00
<i>sous total</i>	39 250,19		39 250,19	30 742,18
CREANCES Total II	646 551,75	0,00	646 551,75	337 933,75
Comptes bancaires	501 636,99		501 636,99	470 248,70
Charges constatées d'avance	31 236,61		31 236,61	37 730,91
Total III	532 873,60	0,00	532 873,60	507 979,61
TOTAL ACTIF (I + II + III)	1 357 545,92	116 705,22	1 240 840,70	904 877,60



BILAN - PASSIF

	31/12/2022	31/12/2021
Capital	20 000,00	20 000,00
Réserve légale	2 000,00	2 000,00
Autres réserves	258 871,61	160 747,09
Résultat de l'exercice	52 112,68	98 124,52
Provisions réglementées	0,00	0,00
Capitaux propres Total I	332 984,29	280 871,61
Provisions pour risques et charges	13 464,00	4 102,00
Provisions Total II	13 464,00	4 102,00
Emprunt et dettes auprès établissements financiers	0,00	0,00
Avances et acomptes reçus	328 214,38	85 320,79
Dettes fournisseurs	177 516,76	188 995,88
Dettes fiscales et sociales	358 364,93	300 553,18
Dettes sur immobilisations	0,00	0,00
Autres dettes	30 296,34	45 034,14
Dettes Total III	894 392,41	619 903,99
Produits constatés d'avance		
Total IV	0,00	0,00
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	1 240 840,70	904 877,60

AGILI(3F)

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Lyon-Riom

69 boulevard des Canuts
69004 LYON

S.A.S. au capital de 324 300 €
SIREN 840 062 442 RCS LYON

AIGP INGENIERIE

S.A.S. au capital de 20 000 €
8, chemin des Tards Venus
69530 BRIGNAIS
807 647 961 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

AIGP INGENIERIE

S.A.S. au capital de 20 000 €
8, chemin des Tards Venus
69530 BRIGNAIS
807 647 961 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'associé unique de la société AIGP INGENIERIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AIGP INGENIERIE à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Société AIGP INGENIERIE

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La section « Règles et méthodes comptables » de votre annexe expose les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Société AIGP INGENIERIE

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Société AIGP INGENIERIE

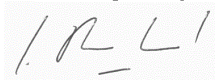
Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 12 mai 2023,

le Commissaire aux comptes

DocuSigned by:

831403DF4B854F1...

AGILI(3F), représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD



BILAN - ACTIF

	Valeurs Brutes	31/12/2022 amortissements et provisions	Valeurs Nettes	31/12/2021
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences	108 471,80	83 541,70	24 930,10	35 700,00
	108 471,80	83 541,70	24 930,10	35 700,00
Immobilisations corporelles				
constructions sur sol d'autrui	0,00		0,00	0,00
Matériel de bureau & informatique	52 008,74	29 065,90	22 942,84	6 091,83
Matériel de transport	10 890,00	4 097,62	6 792,38	10 422,38
	62 898,74	33 163,52	29 735,22	16 514,21
Immobilisations financières				
Titres de participations	10,00		10,00	10,00
Dépôts et cautionnements versés	6 740,03		6 740,03	6 740,03
	6 750,03	0,00	6 750,03	6 750,03
IMMOBILISATIONS Total I	178 120,57	116 705,22	61 415,35	58 964,24
Créances Clients	607 301,56		607 301,56	307 191,57
Comptes TVA débiteurs	24 504,79		24 504,79	30 191,99
Créances diverses	14 173,00		14 173,00	28,19
divers produit à recevoir	572,40		572,40	522,00
<i>sous total</i>	39 250,19		39 250,19	30 742,18
CREANCES Total II	646 551,75	0,00	646 551,75	337 933,75
Comptes bancaires	501 636,99		501 636,99	470 248,70
Charges constatées d'avance	31 236,61		31 236,61	37 730,91
Total III	532 873,60	0,00	532 873,60	507 979,61
TOTAL ACTIF (I + II + III)	1 357 545,92	116 705,22	1 240 840,70	904 877,60



BILAN - PASSIF

	31/12/2022	31/12/2021
Capital	20 000,00	20 000,00
Réserve légale	2 000,00	2 000,00
Autres réserves	258 871,61	160 747,09
Résultat de l'exercice	52 112,68	98 124,52
Provisions réglementées	0,00	0,00
Capitaux propres Total I	332 984,29	280 871,61
Provisions pour risques et charges	13 464,00	4 102,00
Provisions Total II	13 464,00	4 102,00
Emprunt et dettes auprès établissements financiers	0,00	0,00
Avances et acomptes reçus	328 214,38	85 320,79
Dettes fournisseurs	177 516,76	188 995,88
Dettes fiscales et sociales	358 364,93	300 553,18
Dettes sur immobilisations	0,00	0,00
Autres dettes	30 296,34	45 034,14
Dettes Total III	894 392,41	619 903,99
Produits constatés d'avance		
Total IV	0,00	0,00
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	1 240 840,70	904 877,60



COMPTE DE RESULTAT

	Ex.2022	Ex.2021
Produits Ingénierie	1 902 029,69	1 623 845,88
Produits annexes	0,00	2 523,88
Chiffres d'affaires	1 902 029,69	1 626 369,76
Subventions d'exploitation	0,00	0,00
Reprise provision et transfert de charges	7 333,26	14 753,77
autres produits	2 105,79	4 344,68
autres produits d'exploitation	9 439,05	19 098,45
Produits d'exploitation	1 911 468,74	1 645 468,21
Achat marchandises & prestations	538 414,57	454 640,39
Autres achats et charges externes	222 943,56	200 896,04
Impôts et taxes	12 227,73	8 330,19
Charges du personnel	835 513,04	643 219,97
Dotation aux amortissements	22 459,38	11 547,14
Dotation aux provisions	9 362,00	4 102,00
Autres charges	176 990,24	187 349,82
Charges d'exploitation	1 817 910,52	1 510 085,55
Résultat d'exploitation	93 558,22	135 382,66
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	4,92%	8,32%
Produits financiers	94,24	0,00
Charges financières	475,06	405,14
Résultat courant avant impôts	93 177,40	134 977,52
Produits exceptionnels	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	19 400,72	0,00
Impôts sur les bénéfices	21 664,00	36 853,00
Résultat net	52 112,68	98 124,52
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	2,74%	6,03%

Etats Financiers Ex.2022



ANNEXES

Faits caractéristiques de l'exercice

RAS

Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
- Actions composant le capital social en début d'exercice	2 000	10
- Actions composant le capital social en fin d'exercice	2 000	10

Effectif Moyen

(Article D 123-200 du Code de commerce)

	Personnel salarié Ex.2021	Personnel salarié Ex.2022
- Cadres et assimilés	7,2	7,5
- Employés	1,2	2,8
Total	8,4	10,3



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

Pour ce qui est de la comptabilisation des contrats traités, c'est la méthode de l'avancement qui a été retenue.

Chaque contrat (affaire) fait l'objet d'un suivi financier individualisé et pour chacun d'eux est comptabilisé dans le compte de résultat :

- les charges se rattachant à l'exercice,
- les produits calculés selon le pourcentage d'avancement.

Pour chacun des contrats, le produit calculé est comparé au montant effectivement facturé sur l'exercice.

Si le produit calculé est supérieur au montant facturé, la différence est enregistrée en facture à établir.

A contrario si le produit calculé est inférieur au montant facturé, la différence est enregistrée en avances et acomptes reçus.

Une perte globale prévisionnelle sur une affaire doit être comptabilisée selon les règles de constitution des provisions pour risque.

La perte à l'avancement est égale à la perte prévisionnelle à terminaison pondérée par le pourcentage d'avancement.

La perte non encore réalisée est égale à la différence entre la perte globale prévisionnelle et la perte déjà réalisée.

Cette perte non encore réalisée doit être enregistrée en provisions pour risques.

- La méthode de dépréciation des clients et autres créances retenue:

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition

les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La société n'a pas mis en œuvre la méthode des amortissements par composants.

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou d'apport.

La valeur des immobilisations financières est appréciée en référence à leur valeur d'utilité.

Si cette dernière s'avère inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision pour dépréciation est constituée.

S'agissant des participations stratégiques, leur valeur d'utilité est appréciée en référence à la quote-part de situation nette et aux perspectives d'évolution des sociétés détenues.

Etats Financiers Ex.2022



ANNEXE - IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports création, virements	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
<u>Immobilisations Incorporelles</u>						
- Concessions et droits	106 965,00		1 506,80			108 471,80
	106 965,00	0,00	1 506,80	0,00	0,00	108 471,80
<u>Immobilisations Corporelles</u>						
- Matériel de bureau, informatique	30 974,55		23 403,69		2 369,50	52 008,74
- Matériel de transport	10 890,00					10 890,00
	41 864,55	0,00	23 403,69	0,00	2 369,50	62 898,74
<u>Immobilisations financières</u>						
- Titres de Participation	10,00					10,00
- Dépôt et caution	6 740,03					6 740,03
	6 750,03	0,00	0,00	0,00	0,00	6 750,03
TOTAL	155 579,58	0,00	24 910,49	0,00	2 369,50	178 120,57



ANNEXE - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
- Concessions et droits	71 265,00	12 276,70		83 541,70
	71 265,00	12 276,70	0,00	83 541,70
<u>Immobilisations Corporelles</u>				
- Matériel de bureau, informatique	24 882,72	6 552,68	2 369,50	29 065,90
- Matériel de transport	467,62	3 630,00		4 097,62
	25 350,34	10 182,68	2 369,50	33 163,52
TOTAL	96 615,34	22 459,38	2 369,50	116 705,22

Ventilation des dotations aux amortissements	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
<u>Immobilisations Incorporelles</u>			
- Concessions et droits	12 276,70		
	12 276,70	0,00	0,00
<u>Immobilisations Corporelles</u>			
- Matériel de bureau, informatique	6 552,68		
- Matériel de transport	3 630,00		
	10 182,68	0,00	0,00
TOTAL	22 459,38	0,00	0,00



ANNEXE - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
- Autres Provisions pour risques et charges	0,00	7 530,00	0,00	7 530,00
- Provisions pour pensions et obligations similaires	4 102,00	1 832,00	0,00	5 934,00
Prov.pour risques et charges	4 102,00	9 362,00	0,00	13 464,00
- Prov.sur comptes clients	0,00	0,00	0,00	0,00
Prov.pour dépréciation	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	4 102,00	9 362,00	0,00	13 464,00

Selon les dispositions de la convention collective SYNTEC et selon les principes de la méthode prospective (droits retenus sont ceux que le salarié aura acquis à la date de son départ à la retraite s'il est encore présent dans l'entreprise à cette date là), l'engagement retraite s'élève au 31/12/22 à un montant de 5.934 €, entièrement provisionné.



ANNEXE - Etat des Échéances des Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an	A plus
De l'actif immobilisé			
- Autres immobilisations financières	6 740,03	0,00	6 740,03
	6 740,03	0,00	6 740,03
De l'actif circulant			
- Créances Clients	607 301,56	607 301,56	0,00
- Comptes TVA débiteur	24 504,79	24 504,79	0,00
- Créances diverses	14 745,40	14 745,40	0,00
	646 551,75	646 551,75	0,00
Charges constatées d'avance	31 236,61	31 236,61	0,00
TOTAL	684 528,39	677 788,36	6 740,03

ETAT DES DETTES	Montant Brut	1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- à 2 ans maximum de l'origine	0,00	0,00	0,00	0,00
Groupe et Associés	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes fournisseurs	177 516,76	177 516,76	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	358 364,93	358 364,93	0,00	0,00
Dettes sur immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	30 296,34	30 296,34	0,00	0,00
TOTAL	566 178,03	566 178,03	0,00	0,00



ANNEXE - Etat des Charges à payer et Produits à recevoir

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts et Dettes auprès des établissements financiers	0,00
Dettes fournisseurs	66 065,56
Dettes fiscales et sociales	201 687,48
Charges à payer	25 928,40
TOTAL	293 681,44

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Créances Clients	211 506,94
Divers produits à recevoir	572,40
Autres créances	0,00
TOTAL	212 079,34



ANNEXE - Charges & Produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou Produits d'exploitation Charges ou Produits financiers Charges ou Produits exceptionnels	31 236,61	
	31 236,61	0,00

ANNEXE - Engagements Financiers

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Avals et cautions Engagements en matières de pension, retraites et indemnités Autres engagements donnés:	152 463,95
- Location véhicule longue durée	48 631,45
- Bail commercial	103 832,50
	152 463,95